

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - (N° 1357)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Portier

à l'amendement n° 53 de Mme Yadan

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.